

## DÉLIBÉRATION Conseil d'administration

Séance du 7 juillet 2020

Délibération  
n°114-2020  
Point 4.8.4

Point 4.8.4 de l'ordre du jour  
Remises de frais de scolarité

### EXPOSE DES MOTIFS :

Le Comité de direction de l'EM Strasbourg statue régulièrement sur des demandes de remises partielles, formulées par des étudiants inscrits dans le Programme grande Ecole ou dans le Programme Bachelor.

Il s'agit d'étudiants qui bénéficient,

- Soit d'une remise totale de leurs frais de scolarité en raison d'un aménagement dans le temps de leur cursus, tel que prévu par la délibération 5.6.4 du CA Unistra (tableau des exonérations 2019-2020) en date du 2 juillet 2019,
- Soit d'une remise totale ou partielle de frais accordée dans des cas spécifiques, tels que prévus par la délibération 4.1. du Conseil de l'EM en date du 14 mai 2012, et décidés sur le fondement de la délégation de pouvoir accordée par le CA Unistra au Président de l'Université en date du 26 mars 2013 (délibération 2.4 CA Unistra).

Chaque demande est préalablement instruite par le Service bourses et action sociale de l'Ecole, puis pré-validée par la responsable financière, avant passage en Comité de direction.

Nom de naissance	Prénom	Montant des frais de scolarité dus	Date de la décision en CODIR	Montant de la remise votée en CODIR	Base réglementaire
[REDACTED]	[REDACTED]	7 000,00 €	12/12/2019	4 900,00 €	Délégation CA à président Unistra - CA unistra 26/3/2013 point 2.4
[REDACTED]	[REDACTED]	7 000,00 €	12/12/2019	1 800,00 €	
[REDACTED]	[REDACTED]	7 000,00 €	12/12/2019	2 170,00 €	
[REDACTED]	[REDACTED]	3 200,00 €	05/03/2020	3200,00 €	

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de l'EM Strasbourg ont approuvé les remises de frais de scolarité accordées à quatre étudiants de l'EM Strasbourg à l'unanimité des membres.**

**Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les remises de frais de scolarité accordées à quatre étudiants de l'EM Strasbourg.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	27
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0

**Destinataires :**

- Madame le Recteur de l'académie, Chancelier des universités
- Direction Générale des Services
- Direction des Finances
- Agence Comptable

Fait à Strasbourg, le 15 juillet 2020

Le Directeur Général des Services



Frédéric DEHAN